

13H30
LE
LUNDI



10' ACTUS "COVID"
&
FOCUS PRATIQUE
ENTREPRENEUR

23 nov **Fonds de Solidarité : AU SECOURS ! à quoi ai-je droit ??!**

En partenariat avec **Lionel TESTON**, expert-comptable du cabinet



CENTRE DE GESTION COMPTABLE
DES ENTREPRISES



Société d'Expertise Comptable inscrite au
Tableau de l'Ordre de la Région de Marseille
N° d'inscription : 10-00004508-01

point sur le

FONDS DE SOLIDARITE

de Novembre 2020

Contenu du présent document :

- **Les règles de fonctionnement du Fonds de Solidarité pour Novembre 2020**
- **Schéma récapitulatif pour novembre 2020**
- **Liste Secteur S2 (fermetures administratives)**
- **Liste Secteur S1 et S1Bis**



FONDS DE SOLIDARITE DE NOVEMBRE

de 10.000 EUROS

Nous avons récapitulé dans un schéma fléché, les différentes situations dans laquelle vous pouvez vous trouver.

Concrètement vous pouvez vous retrouver dans les situations suivantes :

1- Votre entreprise est fermée administrativement (liste S2)

OUI : vous percevrez une aide égale au montant de la perte de chiffre d'affaires dans la limite de 10 000 € (le chiffre d'affaires n'intègre pas le chiffre d'affaires réalisé sur les activités de vente à distance avec retrait en magasin ou livraison : *click and collect*).

!! Concernant le click and collect, l'Administration fiscale se réservera le droit de contrôle pendant 5 ans.

Afin d'anticiper toute demande du Fisc, nous vous conseillons de mettre en place des Bons de Livraisons ou des Bons d'enlèvement, pour les ventes faites par le Click ad collect.

Sur ces bons , il faudrait y faire figurer

- le nom du client, et son adresse,
- les articles vendus, et le montant de la vente
- la date de la vente et la signature du client

NON : passez au 2-

C.G.C.E. CENTRE DE GESTION COMPTABLE DES ENTREPRISES

2- En Novembre 2020, vous avez perdu + de 50% de CA

- par rapport à la même période de l'année précédente, (novembre 2019)
- ou, si les entreprises le souhaitent, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019,
- ou, pour les entreprises créées entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 janvier 2020, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 29 février 2020,
- ou, pour les entreprises créées entre le 1^{er} février 2020 et le 29 février 2020, par rapport au chiffre d'affaires réalisé en février 2020 et ramené sur 1 mois,
- ou, pour les entreprises créées après le 1^{er} mars 2020, le chiffre d'affaires mensuel moyen réalisé entre le 1^{er} juillet 2020, ou à défaut la date de création de l'entreprise, et le 30 septembre 2020.

OUI : Passez au 3-

NON : vous n'avez droit à aucune aide

!! : votre activité doit avoir débuté avant le 30/09/2020

3- Votre entreprise fait partie de la Liste S1

OUI : vous percevrez une aide égale au montant de la perte de chiffre d'affaires dans la limite de 10 000 €.

NON : passez au 4-

4- Votre entreprise fait partie de la Liste S1 bis

OUI : vous percevrez une aide égale à 80% du montant de la perte de chiffre d'affaires dans la limite de 10 000 €.

NON : passez au 5-

!! pour bénéficier de cette aide, il faut au préalable, justifier d'une perte de votre CA réalisé du 15/03/2020 au 15/05/2020, d'au moins 80% par rapport à

- la même période de l'année précédente
- Ou, si elles le souhaitent, par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019 ramené sur deux mois
- Ou, pour les entreprises créées après le 15 mars 2019, par rapport au chiffre d'affaires réalisé entre la date de création de l'entreprise et le 15 mars 2020 ramené sur deux mois

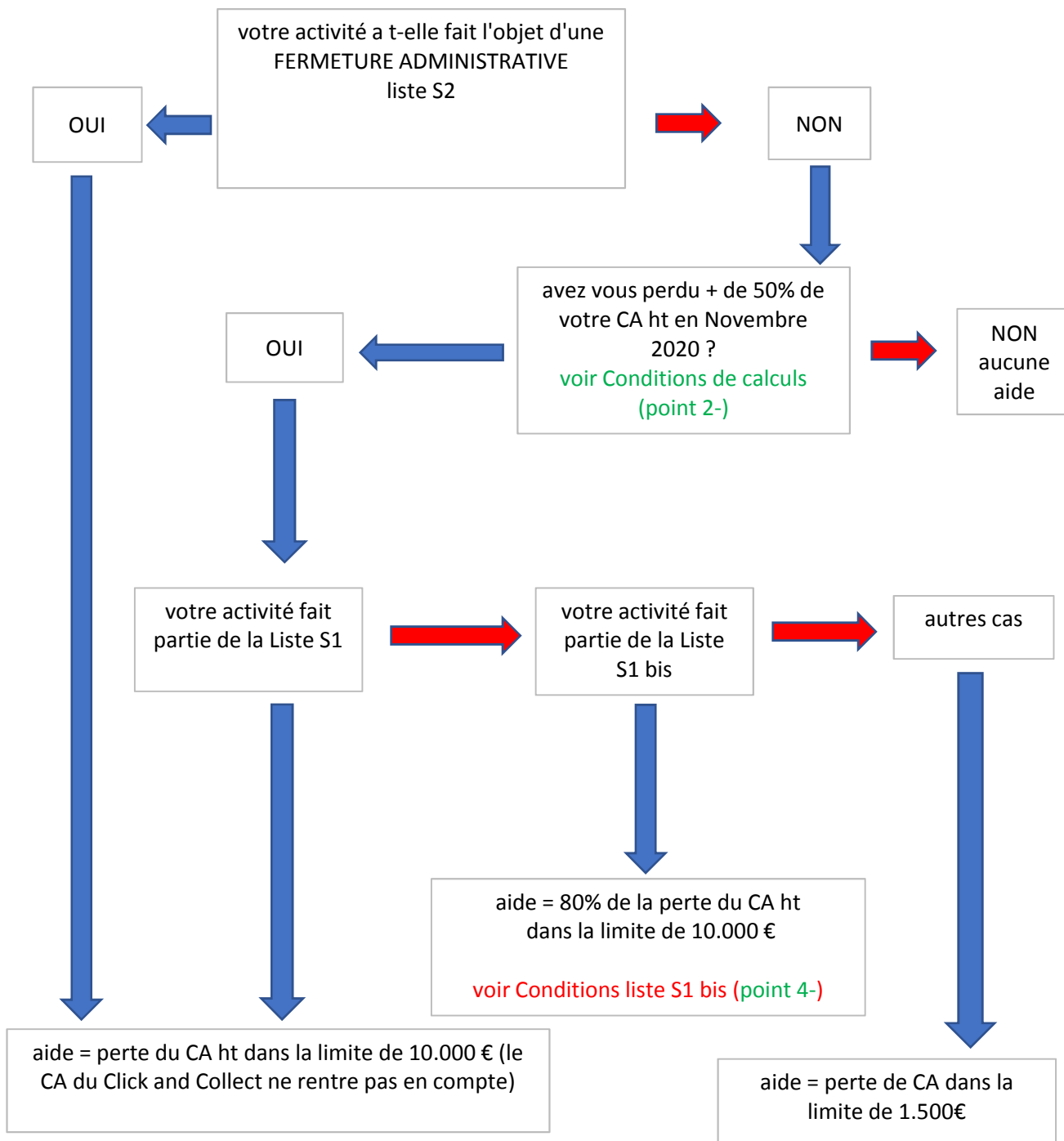
C.G.C.E. CENTRE DE GESTION COMPTABLE DES ENTREPRISES

5- Autres entreprises

L'aide est égale au montant de la perte de CA dans la limite de 1 500 €.

Comment faire la demande ?	Sur l'espace particulier du site impot.gouv.fr
Quelle est la date limite de dépôt de la demande ?	Les entreprises ont 2 mois à compter de la fin de la période considérée pour faire la demande soit jusqu'au 31 janvier 2021

Lionel TESTON
Le 10/11/2020



Secteur S2

Fermeture administrative

Les activités relevant du secteur 2 sont celles relevant des secteurs d'activité autres que ceux mentionnés en secteur S1 ou en secteur S1 bis, impliquant l'accueil du public et qui ont été interrompues du fait de la propagation de l'épidémie de Covid-19 (en application du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire), à l'exclusion des fermetures volontaires.

Liste **non exhaustive** des secteurs dits S2 (toute activité satisfaisant le critère d'interruption de l'activité du fait de l'application du décret susmentionné est éligible, même si elle ne figure pas dans cette liste) mentionnés en annexe III de l'instruction interministérielle n°DSS/5B/SAFSL/2020/160 du 22 septembre 2020 :

- Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers (45.11)
- Commerce d'autres véhicules automobiles (45.19)
- Grands magasins (47.19A)
- Autres commerces de détail en magasin non spécialisé (47.19B)
- Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé (47.51)
- Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé (47.71)
- Commerce de détail de la chaussure (47.72A)
- Commerce de détail de textiles, d'habillement et de chaussures sur éventaires et marchés (47.82)
- Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé (47.53)
- Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé (47.54)
- Commerce de détail de meubles (47.59A)
- Commerce de détail d'autres équipements du foyer (47.59B)
- Commerce de détail de livres en magasin spécialisé (47.61)
- Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé (47.63)
- Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé (47.64)
- Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé (47.65)
- Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage (47.72B)
- Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé (47.75)
- Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé (47.77)
- Commerce au détail de fleurs/herboristeries (47.76)
- Commerces de détail de charbons et combustibles (47.78B)
- Autres commerces de détail spécialisés divers (47.78C)
- Commerce de détail de biens d'occasion en magasin (47.79)

- Location de vidéocassettes et disques vidéo (77.22)
- Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques (77.29)
- Enseignement de la conduite (85.53)
- Accueil de jeunes enfants (88.91A)
- Gestion des bibliothèques & des archives (91.01)
- Coiffure (96.02A)
- Soins de beauté (96.02B)
- Reliure et activités connexes (18.14)
- Fabrication d'instruments de musique (32.20)

Liste S1 des activités soumises à des restrictions d'activité

Téléphériques et remontées mécaniques

Hôtels et hébergement similaire

Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée

Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs

Restauration traditionnelle

Cafétérias et autres libres-services

Restauration de type rapide

Services de restauration collective sous contrat, de cantines et restaurants d'entreprise

Services des traiteurs

Débits de boissons

Projection de films cinématographiques et autres industries techniques du cinéma et de l'image animée

Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision

Distribution de films cinématographiques

Conseil et assistance opérationnelle apportés aux entreprises et aux autres organisations de distribution de films cinématographiques en matière de relations publiques et de communication

Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport

Activités des agences de voyage

Activités des voyagistes

Autres services de réservation et activités connexes

Organisation de foires, événements publics ou privés, salons ou séminaires professionnels, congrès

Agences de mannequins

Entreprises de détaxe et bureaux de change (changeurs manuels)

Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

Arts du spectacle vivant

Activités de soutien au spectacle vivant

Création artistique relevant des arts plastiques

Galleries d'art

Artistes auteurs

Gestion de salles de spectacles et production de spectacles

Gestion des musées

Guides conférenciers

Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires

Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles

Gestion d'installations sportives

Activités de clubs de sports

Activité des centres de culture physique

Autres activités liées au sport

Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes, fêtes foraines

Autres activités récréatives et de loisirs

Exploitations de casinos

Entretien corporel

Trains et chemins de fer touristiques

Transport transmanche

Transport aérien de passagers

Transport de passagers sur les fleuves, les canaux, les lacs, location de bateaux de plaisance

Transports routiers réguliers de voyageurs

Autres transports routiers de voyageurs

Transport maritime et côtier de passagers

Production de films et de programmes pour la télévision

Production de films institutionnels et publicitaires

Production de films pour le cinéma

Activités photographiques

Enseignement culturel

Traducteurs – interprètes

Prestation et location de chapiteaux, tentes, structures, sonorisation, photographie, lumière et pyrotechnie

Transports de voyageurs par taxis et véhicules de tourisme avec chauffeur

Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers

Fabrication de structures métalliques et de parties de structures

Régie publicitaire de médias

Accueils collectifs de mineurs en hébergement touristique »

Liste S1 bis des secteurs dépendants des activités listées en S1

Culture de plantes à boissons

Culture de la vigne

Pêche en mer

Pêche en eau douce

Aquaculture en mer

Aquaculture en eau douce

Production de boissons alcooliques distillées

Fabrication de vins effervescents

Vinification

Fabrication de cidre et de vins de fruits

Production d'autres boissons fermentées non distillées

Fabrication de bière

Production de fromages sous appellation d'origine protégée ou indication géographique protégée

Fabrication de malt

Centrales d'achat alimentaires

Autres intermédiaires du commerce en denrées et boissons

Commerce de gros de fruits et légumes

Herboristerie/ horticulture/ commerce de gros de fleurs et plans

Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles

Commerce de gros de boissons

Mareyage et commerce de gros de poissons, coquillages, crustacés

Commerce de gros alimentaire spécialisé divers

Commerce de gros de produits surgelés

Commerce de gros alimentaire

Commerce de gros non spécialisé

Commerce de gros de textiles

Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques

Commerce de gros d'habillement et de chaussures

Commerce de gros d'autres biens domestiques

Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien

Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services

Commerce de détail en magasin situé dans une zone touristique internationale

Blanchisserie-teinturerie de gros

Stations-service

Enregistrement sonore et édition musicale

Editeurs de livres

Services auxiliaires des transports aériens

Services auxiliaires de transport par eau

Boutique des galeries marchandes et des aéroports

Magasins de souvenirs et de piété

Autres métiers d'art

Paris sportifs

Activités liées à la production de matrices sonores originales, sur bandes, cassettes, CD, la mise à disposition des enregistrements, leur promotion et leur distribution

Tourisme de savoir-faire : entreprises réalisant des ventes directement sur leur site de production aux visiteurs et qui ont obtenu le label : "entreprise du patrimoine vivant"

Activités de sécurité privée

Nettoyage courant des bâtiments

Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel

Fabrication de foie gras

Préparation à caractère artisanal de produits de charcuterie

Pâtisserie

Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé

Commerce de détail de viande, produits à base de viandes sur éventaires et marchés

Fabrication de vêtements de travail

Reproduction d'enregistrements

Fabrication de verre creux

Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental

Fabrication de coutellerie

Fabrication d'articles métalliques ménagers

Fabrication d'appareils ménagers non électriques

Fabrication d'appareils d'éclairage électrique

Travaux d'installation électrique dans tous locaux

Aménagement de lieux de vente

Commerce de détail de fleurs, en pot ou coupées, de compositions florales, de plantes et de graines

Commerce de détail de livres sur éventaires et marchés

Courtier en assurance voyage

Location et exploitation d'immeubles non résidentiels de réception

Conseil en relations publiques et communication

Activités des agences de publicité

Activités spécialisées de design

Activités spécialisées, scientifiques et techniques diverses

Services administratifs d'assistance à la demande de visas

Autre création artistique

Blanchisserie-teinturerie de détail

Construction de maisons mobiles pour les terrains de camping

Fabrication de vêtements de cérémonie, d'accessoires de ganterie et de chapellerie et de costumes pour les grands événements

Vente par automate

Commerce de gros de viandes et de produits à base de viande

Activités des agences de placement de main-d'œuvre

Garde d'animaux de compagnie avec ou sans hébergement

Fabrication de dentelle et broderie

Couturiers

Entreprises artisanales réalisant au moins 50 % de leur chiffre d'affaires par la vente de leurs produits ou services sur les foires et salons

Métiers graphiques, métiers d'édition spécifique, de communication et de conception de stands et d'espaces éphémères réalisant au moins 50 % de leur chiffre d'affaires avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'événements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès

Fabrication et distribution de matériels scéniques, audiovisuels et événementiels

Prestation de services spécialisés dans l'aménagement et l'agencement des stands et lieux lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la production de spectacles, l'organisation de foires, d'événements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès

Activités immobilières, lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'événements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès.

Entreprises de transport réalisant au moins 50 % de leur chiffre d'affaires avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'événements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès

Entreprises du numérique réalisant au moins 50 % de leur chiffre d'affaires avec une ou des entreprises du secteur de l'organisation de foires, d'événements publics ou privés, de salons ou séminaires professionnels ou de congrès

Fabrication de linge de lit et de table lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de l'hôtellerie et de la restauration

Fabrication de produits alimentaires lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration

Fabrication d'équipements de cuisines lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration

Installation et maintenance de cuisines lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration

Elevage de pintades, de canards et d'autres oiseaux (hors volaille) lorsque au moins 50 % du chiffre d'affaires est réalisé avec une ou des entreprises du secteur de la restauration.